



MAIRIE – Rue du Maréchal LECLERC  
59213 ST MARTIN SUR ECAILLON

-----  
Téléphone : 03.27.27.15.03

E-mail : [mairie@saintmartinsurecaillon.com](mailto:mairie@saintmartinsurecaillon.com)

*Nombre de membres en exercice : 15*

*Nombre de membres présents : 14*

*Nombre de membres absents excusés : 01*

*Nombre de membres absents non excusés : 00*

*Nombre de procurations : 00*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2021

**Délibération n° 2021 – 30**

L'an deux mil vingt et un le dix-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur DHANEUS Michel, Maire, à la suite de la convocation du dix novembre, qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Etaient présents : M. DHANEUS Michel, M. BLICQ Serge, M. LADRIERE Yves, Mme DRAOUI Anabelle, Mme BAERT PARENT Valérie, M. DUQUENNOY Marc, Mme BLAS Murielle, M. MARTIAL Thierry, M. CARLIER Jean-Noël, M. GILLIOT Jacques, M. LECLERCQ Jean-Marie, Mme LENQUETTE Marie-Colette, M. VEROONE Thibaut, M. BACRO Jérôme.

Etait absent excusé : M. POTTIEZ Henri.

Etaient absents non excusés :

M. VEROONE Thibaut est nommé secrétaire.

**OBJET : TARIFS DE LOCATION SALLE POLYVALENTE PAUL BOUCLY**

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de location (la précédente délibération datait du 22 mai 2015).

Après délibération et conformément à l'article L 2121-18 du CGCT, le Conseil Municipal valide à l'unanimité (14 voix pour) les tarifs comme énoncés ci-dessous à compter de la transmission de la présente au contrôle de légalité.

Le Conseil Municipal valide également à l'unanimité (14 voix pour) la suppression du tarif « location pour un vin d'honneur ».

## LOCATION POUR UN REPAS :

### - Habitants de SAINT MARTIN/ECAILLON :

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Août : 250 € + 50 € par jour supplémentaire.

Du 1<sup>er</sup> Septembre au 30 Avril : 300 € + 80 € par jour supplémentaire.

### - Personnes extérieures de SAINT MARTIN/ECAILLON :

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Août : 300 € + 50 € par jour supplémentaire.

Du 1<sup>er</sup> Septembre au 30 Avril : 350 € + 80 € par jour supplémentaire.

Pour copie conforme,  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Saint Martin/Ecaillon, le 17 novembre 2021,  
Le Maire,

Michel DHANEUS.

Acte certifié exécutoire par sa transmission en  
Sous-Préfecture le 19 NOV. 2021 publication le

